

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/063/ECSS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2<sup>ème</sup> répartition 2019.**

19-33823-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations d'Intérêt Général Social de notre secteur – 2<sup>ème</sup> répartition 2019.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2019, d'un montant de 87 500 Euros dont 8300 Euros pour notre secteur est soumise à votre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Des subventions sont attribuées à des associations d'Intérêt Social, au titre de l'année 2019 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers 042013 Compagnie Après la Pluie 1, route des Camoins 13011 Marseille EX014009	1 800 Euros
Tiers 110244 L'Ecole du Chat Phocéen 87, chemin de la Salette 13011 Marseille EX014388	1 000 Euros
Tiers 005389 Pédagogie Active pour la Remotivation de l'Intérêt de l'Enfant 62, chemin des Campanules 13012 Marseille EX014424	3 000 Euros
Tiers 011616 Association Musicale Socio-Culturelle AMSC 1, allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille EX013037	2 500 Euros

**ARTICLE 2**

Sont approuvés les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.

**ARTICLE 3**

Le montant de la dépense, soit 87 500 Euros (quatre-vingt sept mille cinq cents Euros) dont 8300 Euros (huit mille trois cents Euros) pour notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 21502 - action 13900914.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.  
Abstention du Groupe Les Marseillais  
d'Abord**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019